



Protection de la biodiversité : Québec s'enlise

Montréal, 26 janvier 2016 – Deux importants organismes de conservation québécois, Nature Québec et la Société pour la nature et les parcs (SNAP), ont rendu public ce matin un rapport qui montre à quel point le Québec s'enlise en matière de préservation de la biodiversité. En effet, selon ce rapport, le Québec ratera vraisemblablement l'ensemble des cibles visées par le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 (Convention internationale sur la diversité biologique).

Grandement préoccupé par un tel constat, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) interpelle le gouvernement du Québec afin qu'il corrige rapidement la situation. Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) ont participé activement, au cours des dernières années, aux efforts pour atteindre les objectifs de conservation que le Québec s'est fixés. Présents dans chacune des régions du Québec, ils sont à même de constater les effets démobilisateurs des nombreux échecs qui découlent souvent d'un manque de leadership et de concertation interministérielle.

« Il est anormal et frustrant que les scénarios de conservation consensuels qui émanent des régions soient continuellement bloqués lorsqu'ils arrivent dans les mains des hautes autorités ministérielles », déplore Sébastien Caron, responsable du dossier pour le RNCREQ. Ces scénarios sont pourtant issus d'un processus encadrés par les ministères et d'une importante démarche de concertation de l'ensemble des acteurs concernés, dans plusieurs régions du Québec. Les territoires d'intérêt identifiés dans le cadre de ceux-ci représentent plus de 30 000 km², soit une très forte proportion de la superficie nécessaire à l'atteinte des objectifs gouvernementaux pour 2015 !

La protection de la biodiversité n'est pas un enjeu banal. Elle est tout simplement essentielle au maintien de conditions de vie sur la planète. En outre, les mesures de conservation contribuent directement à la lutte contre les changements climatiques, l'une des grandes priorités gouvernementales du moment. Ce n'est donc pas pour rien si la communauté internationale se donne des cibles de protection. Et conséquemment, c'est aussi la crédibilité du Québec à l'échelle internationale qui est concernée.

Sur ce dernier point, soulignons à quel point le Québec fait l'objet de figure de proue en matière de développement durable lorsqu'il s'engage sur les tribunes internationales à soustraire la moitié du territoire du Plan Nord aux activités industrielles. Il est difficile de voir, à la lumière de ce rapport et de l'état d'avancement des dossiers de conservation sur ce territoire, comment on pourra atteindre ces objectifs.

Et que dire du Sud du Québec, alors qu'il n'y a aucune cible de protection pour ce territoire, bien qu'on y trouve la biodiversité la plus variée et la plus abondante, les pressions anthropiques les plus fortes, les écosystèmes les plus fragmentés et les plus rares, de même qu'une très faible proportion de territoire public.

Pour Philippe Bourke, directeur du RNCREQ, « la situation actuelle ne peut perdurer. Le gouvernement doit être en mesure de faire progresser ce dossier et cela passe par un leadership mieux défini. La mise en place de mesures de conservation par l'État, notamment la création d'un réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité québécoise, est encadrée par des stratégies gouvernementales et ne doit donc pas reposer uniquement sur l'action d'un ministère, qui se butte par ailleurs constamment aux autres ministères et organismes concernés. »

Pour le RNCREQ, il est maintenant temps de se donner les moyens de progresser dans ce dossier. Il est clair que les résultats probants obtenus au niveau régional l'ont été en grande partie grâce à l'importante concertation des acteurs concernés et au leadership exercé par les représentants ministériels impliqués. Nous croyons qu'il serait pertinent de reproduire ce travail à l'échelle nationale, en instaurant une concertation qui permettra de faire évoluer le dossier de la conservation de la biodiversité. En ce sens, nous appuyons la recommandation de Nature Québec et de la Société pour la nature et les parcs de « *favoriser la participation de l'ensemble des intervenants concernés en mettant en place une Table nationale sur la biodiversité, qui aurait pour mandat d'aviser le gouvernement sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action sur la diversité biologique du Québec* » (page 85 du [rapport](#)).

Le RNCREQ tient toutefois à souligner qu'il est essentiel que le gouvernement maintienne également au niveau régional une concertation des acteurs concernés. Avec l'abolition des conférences régionales des élus, qui ont joué un rôle important dans la coordination des Tables régionales sur les aires protégées, l'État doit trouver une façon nouvelle de susciter et de maintenir la concertation des acteurs du milieu interpellé par les enjeux que soulève la conservation. À cet effet, les conseils régionaux de l'environnement réitèrent au gouvernement leur soutien dans l'atteinte des objectifs de conservation auxquels il s'est engagé.

À propos du RNCREQ

Les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec. Par leurs actions, ils cherchent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional.

- 30 -

Renseignements

Cédric Chaperon, responsable énergie et changements climatiques
514 237-5323 | 514 861-7022 poste 27
cedric.chaperon@rncreq.org